



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 12 mai 2022

Le douze mai deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 15 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Linda GABORIAU, Mr Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIUO, Mme Servane CHESNEAU, Mr Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU)

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

2022-05-12-007 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant ce qui suit :

Benoît COUTEAU, Maire de la commune de Monnières, ayant déposé un permis de construire pour une véranda, il convient de désigner un conseiller qui aura la délégation de signature de ce document. Il est proposé au conseil municipal de désigner un conseiller municipal pour signer ce permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE Mr Christian MAILLARD pour signer le permis de construire de Mr Benoît COUTEAU, Maire de la commune de Monnières.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU